

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 14 mars 2022 :

- **Règlement 808 Règlement 808 décrétant l'acquisition d'un véhicule utilitaire et ses équipements pour le Service de sécurité incendie et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin**
  - Règlement ayant comme objet d'autoriser un emprunt de 332 000 \$ nécessaire pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire et ses équipements pour le Service de sécurité incendie
    - Cet emprunt additionnel est sur une période de dix (10) ans.

Le règlement 808 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mai 2022.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 808 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 2<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Me Caroline Dion  
Greffière